



## Divorce pronance et formaliter de transcription pas encor

Par **mjid**, le **01/04/2009** à **13:03**

je suis marocain j ete mariee avec une francaise en a proceder a notre

mariage au maroc et je suis venu avec mes papiers de maroc  
g pas eu ma nationaliter je n est que carte sejour maintenant mon conjoint a demandè

son divorce et elle vie avec un autre homme notre divorce est prononce g

recu un jugement qui pronance le divorce le 18decembre 2008

mais je souhaite me marier mais ils m ont dis qu il faut attendre de formaliter

de transcription et je sais pas c koi et s aprend combien de temps et est c qu il

ya une possibiliter de me marier sans attendre ces formaliter surtout que la  
femme avec laquel j veux me marier est venu ici en visas et son visas est expiree ya 4mois  
svp donner moi toute les possibiliter possible

Par **jeetendra**, le **01/04/2009** à **18:54**

bonsoir, n'allez pas trop vite en besogne, vous divorcez d'une Française, il y a de forte

probabilité que votre titre de séjour vie privée et familiale ne soit pas renouvelée et que l'on vous demande de quitter le territoire Français, votre divorce n'est pas encore transcrit dans les registres de l'état civil que vous voulez vous marier de nouveau avec une personne dont le visa est périmé en plus!!! attention, prudence, vous allez finir par énerver l'Autorité Préfectorale!!!, cordialement

Par **mjid**, le **02/04/2009** à **10:48**

merci pour votre reponse mais g deja 5ans en france et pour mon ex elle vie deja avec un autre homme elle fais sa vie mais ce qyue vous n ave pas compris c que le divorce est prononcee le papier qui manque c des formaliter de transcription et pour la femme que j souhaite me marier avec elle viens ici tt les ans mais cet fois ici en c rencontrer et c moi qui la proposer de rester meme si son visas expire pour cela j veux savoir la demarche a suivre est c qui il faut attendre les formaliter de transcription et je vois pas c koi deja ou il faut enchaîner mon mariage et a titre d information pour mon ex c elle qui a demander le divorce et elle a tomber enceinte d un autre homme et elle a decider de me quitter et pour cela je vais pas la forcer a vivre avec moi et au meme temps moi aussi je suis en 40 je vais pas rester sans me marier j espere que vous me comprenier et merci pour tt.

Par **jeetendra**, le **02/04/2009** à **12:56**

bonjour, vous avez j'imagine une carte de résident, si votre futur épouse est en situation irrégulière, meme si vous vous mariez elle ne pourra pas etre régularisé, le mieux et c'est plus compliqué, c'est le regroupement familial depuis le Maroc si elle d'origine Maroaine, c'est long, compliqué, aléatoire, courage à vous, cordialement